

BP

Aménagements Paysagers

Brevet Professionnel

*Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 38314 - Date d'échéance de l'enregistrement : le 01-01-2029*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

La formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

Le titulaire du diplôme se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement.

A l'issue de la formation, vous aurez acquis les connaissances et compétences permettant de :

- Organiser et assurer le suivi de votre travail
- Encadrer une petite équipe
- Assurer les travaux d'aménagement et d'entretien d'un espace ou d'un jardin
- Utiliser et assurer la maintenance du matériel de premier niveau
- Communiquer en interne et en externe à l'entreprise

DEBOUCHÉS / PASSERELLE

Le BP AP débouche sur la vie active et permet :

- De s'installer comme paysagiste
- Ou de travailler dans des entreprises ou collectivités

Le salarié travaille en tant que :

- Chef d'équipe paysagiste, Responsable de chantier
- Ouvrier du paysage

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études.

A savoir : Le CFPPA propose également la formation du Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers ; et la certification de Spécialisation Arboriste Elagueur.

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire d'un BP AP qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau supérieur.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage, ou 15 ans après avoir suivi un cycle complet au collège
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations.

2. LA FORMATION CONTINUE

- Salariés du secteur privé ou public

3. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr

🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers



benoit.bezot@educagri.fr

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification,
consultez le site internet de France Compétences.

Codes NSF : • 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
Formacode : • 21046 : Travaux paysagers

BP Aménagements Paysagers

Résultats 2023 du BP AP



93 % Réussite au diplôme



83 % Insertion à 6 mois



80 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Etre Titulaire d'un diplôme de niveau 3 dans la même filière
- Ou d'un diplôme autre de niveau 4 et justifier soit d'une année d'expérience professionnelle dans le domaine du paysage ou soit de 3 ans d'expérience professionnelle tous domaines confondus

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir réussi les tests d'admission :

- Test écrit
- Entretien individuel

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP38314BC01

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

RNCP38314BC02

- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

RNCP38314BC03

- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

RNCP38314BC04

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

RNCP38314BC05

- Mettre en place des infrastructures

RNCP38314BC06

- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE : SEPTEMBRE / OCTOBRE
(Entrée possible en cours de formation)

DURÉE :

- Apprentissage : 2 ans et 1050 H /Centre
- Formation continue : 1 an (selon profil du candidat)

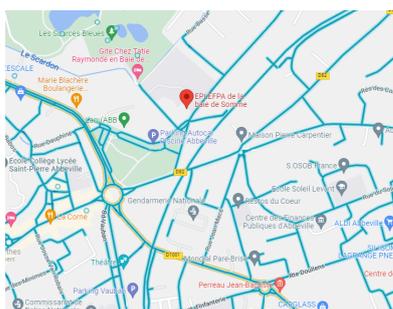


MODALITÉS D'ÉVALUATION

En Unités Capitalisables (UC) :

- Les UC (ou bloc de compétences) sont évaluées sur des situations professionnelles
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.
- L'acquisition de toutes les UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.

Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans.



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires

Visitez le site internet de l'établissement



FINANCEMENT

APPRENTISSAGE :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation
- Entreprises publiques : Le financement dans la fonction publique est pris en charge par le CNFPT et/ou Les collectivités

SALARIÉ EN FORMATION CONTINUE :

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de Formation (CPF)

RÉMUNÉRATION

APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

SALARIÉ EN FORMATION CONTINUE :

- Le salarié est rémunéré par son employeur, qui sera ensuite remboursé par son organisme financeur

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente

Résultats 2023 du CFPPA Toutes formations pour 298 candidats



98,6 % Présentés à l'examen



85 % Réussite à l'examen



71 % Insertion à 6 mois



12 % Rupture/abandon en cours de formation



84 % de stagiaires satisfaits

" Etre jardinier, c'est donner vie et beauté avec de la terre, de l'eau et des graines "